

Le 13 juin 2013.

Le Maire de Saint-Péray,

à .
.
.
.

N./Réf. : SG/DBP/SS/

CONVOCATION

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à la réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le :

Mercredi 19 juin 2013
A 20 h 30
Salle d'Honneur- 1^{er} étage centre

ORDRE DU JOUR :

1. Décision modificative budgétaire,
2. Dématérialisation et télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (signature d'une convention avec la Préfecture – choix du prestataire),
3. Acceptation subventions d'équipement versées par la CCRC :
 - Avenue Colette Dimberton,
 - Quai Jules Bouvat.
4. Tarifs – Cep du Prieuré,
5. Tarifs – Salle des Fêtes,
6. Tarifs – Insertions publicitaires dans les bulletins municipaux (n° 46-47 et 48).
7. Projet de schéma d'accueil des gens du voyage pour le département de l'Ardèche,
8. Dénomination de rue :
 - Maurice DUMAS,
 - Rue de la Maladière,
 - Marie-Jeanne BOUAFFAR.

.../...

9. Dispositif d'aide à l'investissement locatif – maintien de la commune de Saint-Péray dans le zonage concerné,
10. Cession à la copropriété le clos des écoliers de parcelles – avenue Victor Tassini,
11. Cession lot. Z.A. La Maladière,
 - SCI KINES DE CRUSSOL,
 - M. Philippe BOCQUET,
 - SCI AHARONIAN,
 - M. DELORME et Mlle RENIER,
 - Entreprise Individuelle Luc ROBERT.
12. Clôture SEM OSCAR SAINT-PRIX,
13. Vente à la SCI HUGOLAIRE (Les Murets III),
14. Acquisition CLUZEL, lieu-dit Combe Roland,
15. Acquisition COURBIS, Les Petites Blaches,
16. Acquisition Consorts Mathon dit Richard, rive gauche du Mialan,
17. Acquisition COTTE VERGNE, rive gauche du Mialan,
18. Acquisition POULENARD, rive gauche du Mialan,
19. Acquisition SAPET, rive gauche du Mialan,
20. Acquisition consorts LONGUET, rive gauche du Mialan,
21. Acquisition ASL Les Perdrioles, rive gauche du Mialan,
22. Acquisition MELLARIN, rive gauche du Mialan,
23. Acquisition DIMBERTON, rive gauche du Mialan,
24. Vœu de demande de maintien de l'existence de la Sous-Préfecture de Tournon.

Est également annexée la liste des décisions municipales prises depuis le dernier conseil municipal, en application des délégations de pouvoir au maire,

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Jean-Paul LASBROAS.